



Université de
Mahajanga



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE (MEN)

UNIVERSITE DE MAHAJANGA (Umg)

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GESTION ET DE MANAGEMENT (IUGM)



**LES IMPACTS
DE LA NOUVELLE PROCEDURE DOUANIERE
A L'IMPORTATION
"CAS TRANSIT RAZAKANTOANINA"**

Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du Diplôme de Technicien
Supérieur (DTS)

Présenté par: RASOLOFONIAINA Jean Thomas Frédéric

Option : Commerce International

Numéro :

Encadreur Académique :

RAFALIMANANA ESTHOR

ANDRIAMAROSATA Angelo

Encadreur Professionnel :

ANDRIANANTENAINA Falimanantsoa

RAMANANA Jean Claude

PROMOTION : SOALINORO

NOVEMBRE 2007



Université de
Mahajanga

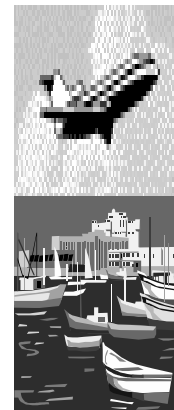


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE (MEN)

UNIVERSITE DE MAHAJANGA (Umg)

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GESTION ET DE MANAGEMENT (IUGM)



**LES IMPACTS
DE LA NOUVELLE PROCEDURE DOUANIERE
A L'IMPORTATION
"CAS TRANSIT RAZAKANTOANINA"**

**Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du Diplôme de Technicien
Supérieur (DTS)**

Présenté par: RASOLOFONIAINA Jean Thomas Frédéric

Option : Commerce International

Numéro :

Encadreur Académique :

**RAFALIMANANA ESTHOR
ANDRIAMAROSATA Angelo**

Encadreur Professionnel :

**ANDRIANANTENAINA Falimanantsoa
RAMANANA Jean Claude**

PROMOTION : SOALINORO

NOVEMBRE 2007

REMERCIEMENTS

Mes sincères remerciements à tous les personnels administratifs de l'université de Mahajanga, en premier lieu le président de l'université de Mahajanga professeur RALISON Andrianaivo ; en second tout les staff de l'université de Mahajanga.

Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à l'adresse des personnes suivantes :

Monsieur RAKOTOZARIVelo Philipien qui est le directeur de l'institut universitaire de gestion et de management (I.U.G.M)

Monsieur RAFALIMANANA ESTHOR ANDRIAMAROSATA Angelo qui est le responsable pédagogique à l' I.U.G.M et à la fois notre encadreur pédagogique.

Monsieur ANDRIANANTENAINA Falimanantsoa et RAMANANA Jean Claude nos encadreurs professionnel.

Tous les corps enseignants de l' I.U.G.M qui ont sacrifié leur temps et ont donné leur connaissance pour nos biens.

A nos parents :

Madame, Monsieur, MONOSONGA Jaubertin

Madame, Monsieur, LOUIS

Qui n'ont pas ménagé ses efforts pour m'encourager et pour me soutenir moralement ; matériellement ; financièrement durant mes études.

Enfin nous ne saurions oublier de remercier les étudiants de l' I.U.G.M et mes amies

AVANT-PROPOS

L'Institut Universitaire de Gestion et de Management a pour but de former des futurs cadres d'entreprise.

Pour arriver à ses fin, il permet à chacun de nous d'effectuer un stage pour bien entrer dans le monde professionnel correspond à nos études.

Pour que cet objectif soit atteint la société RAZAKANTOANINA nous a accordé de donner l'information nécessaire sur le transit. Particulièrement sur l'installation du nouveau système d'importation (Trade Net).

Face à tous cela le mémoire que nous allons présentons est le fruit de notre stage au sein de la société RAZAKANTOANINA.

SOMMAIRE

Remerciement		
Avant- propos		
Liste des schémas		
Liste des abréviations et des acronymes		
Introduction		1
Partie I	ENVIRONNEMENT ET BASE D'ETUDE	3
Chapitre I	Présentation générale de l'entreprise	3
Chapitre II	Les documents nécessaires aux opérations transitaires	14
Chapitre III	Evolution de la procédure douanière	22
Partie II	LES IMPACTS TRADE NET A L'IMPORTATION	27
Chapitre I	Analyse du nouveau système douanier	28
Chapitre II	Les impacts fournis par le Trade net	32
Chapitre III	Synthèse des analyses	35
Partie III	DISCUSSION DES RESULTATS	36
Chapitre I	Résultats attendus	36
Chapitre II	Les limites couru par le système	37
Chapitre III	Les solutions proposées sur l'application du nouveau système	38
Chapitre IV	Suggestions	39
Conclusion		40
Bibliographies		
Annexes		
Table des matières		

LISTE DES SCHEMAS

Schéma n°1 : circuit de la déclaration en douane

22

LISTE DES ABREVIATIONS

A.T.P.L.S.M : Association Transitaire Professionnel de la Société de Madagascar.

B/L : Bill of Loading

B.S.C : Bordereau de Suivi De Cargaison

C.A.F : Coût Assurance Fret

C.C : Chambre de Commerce

C.F.R : Cost Found Freight

C.O.M.AM.A: Compagnie de Manutention De Mahajanga

D.A.U : Déclaration Administrative Unique

F.O.B : Franco A Bord

L.T.A : Lettre de Transport Aérienne

O.T : Ordre de Transit

S.E.M.S : Société d'entreprise Multiservice

T.P : Terre Plein

U.B.D.D : Unité Banalisé de Déclaration en Douane.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

A partir du milieu des années 50 les économies ont été développées, les échanges en provenance de l'étranger sont ouverts. Cette période fut celle de l'internationalisation de l'économie. Elle a été favorisée par les réductions de droits de douanes et autres obstacles non tarifaires au commerce International. Actuellement le phénomène de la libéralisation des échanges s'épanouisse dans tous les pays du monde y compris Madagascar.

L'opération de cet échange se fait toujours sous la surveillance des Transit et leurs partenaires comme la douane, Bureau de suivie de cargaison (BSC) et le GasyNet.

Il y a quelque temps l'Etat malagasy a ratifié la procédure de l'opération de cet échange c'est-à-dire il informatise la procédure en douane. Pendant le mois de juin ce système fût instaurer à Madagascar pour faire léger les tâches des intervenants afin d'éviter toute forme de vol et de trafic qui cause la diminution de la recette fiscale douanière.

Durant notre stage nous avons constaté à l'aide d'une bouche à oreille que les intervenants ont connu des blocages sur l'application de ce système au sein des aéroports et des ports à Madagascar.

D'où le choix de notre thème à pour titre « LES IMPACTS DE LA NOUVELLE PROCEDURE DOUANIERE A L'IMPORTATION » Cas de la Société RAZAKANTOANINA.

Notre choix à pour but de constater les mauvaises et les biens faites de la nouvelle procédure douanière à l'importation.

Notre devoir se divise en deux parties la première partie parle en générale le déroulement de notre stage.

La seconde partie est consacrée aux impacts fournis par la nouvelle procédure douanière d'importation à la douane.

Enfin la troisième partie est consacrée sur la discussion des résultats attendus.

Parmi les sociétés de transits existants à Mahajanga nous avons choisi la société de transit RAZAKANTOANINA pour effectuer nos recherches et pour approfondir nos connaissances personnelles.

Nous avons fait ce stage au sein de cette société car nous sommes convaincu qu'elle est parmi le meilleur dans ce domaine parce qu'elle a des équipes compétents. Pour pouvoir creuser notre thème nous devons commencer sur l'environnement de la société et enfin l'évolution de la procédure douanière à l'importation et sa ratification.

PARTIE I :
Environnement Et Base D'étude

PARTIE I : ENVIRONNEMENT ET BASE D'ETUDE

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

1° Historique :

La société RAZAKANTOANINA qui a été créée le 15 Mars 2002 tendant à obtenir l'agrément de commissionnaire en douane auprès du bureau des douanes de MAHAJANGA. Le Siège social est instauré à TANANARIVE lot IVY 102 bis Ampangabe Anosipatrana Tananarive.

Il existe deux agences à MADAGASCAR :

Agence à Mahajanga : L'agence à Mahajanga se trouve sur la 12 rue de CARNOT Majunga-Be

Agence à Tamatave (Toamasina)

1-1° Statut Juridique :

Le Transit RAZAKANTOANINA est à la fois une Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L) et un commissionnaire c'est à dire agréer en douane portant

- Numéro d'Agrément 027-CAD.
- Numéro statistique 09680439 et marqué au registre de commerce dans la Décision N° 35 ME/SG/DGD du 24 Juin 2003.
- Adresse e-mail Transit rkz @ hot mail.fr.

1-2° Activité Principale de Société :

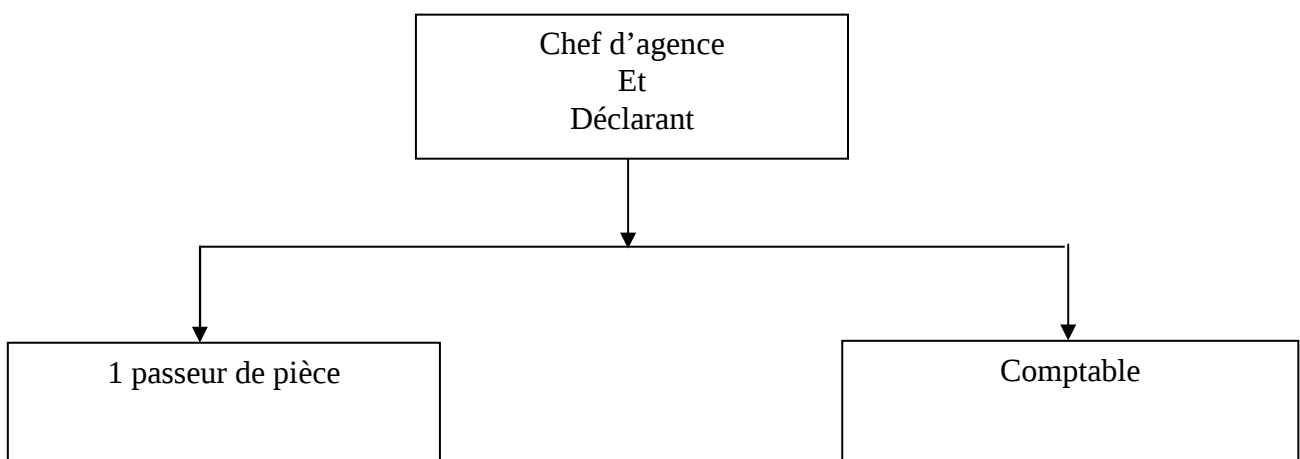
La société à pour objet de suivre les Procédures de dédouanement des marchandises (opérations d'importation et d'exportation). Elle est un prestataire de service. Depuis quelques années, son travail est beaucoup axé sur l'import qu'à l'export.

1-3° Organisation de l'Agence :

L'agence RAZAKANTOANINA à Mahajanga comprend trois salariés dont un chef d'agence qui est en même temps le déclarant, un passeur de pièce et un comptable.

Comme toute société commerciale RAKANTOANINA a son organigramme pour bien dispatcher et pour bien voir l'hierarchie au sein de l'agence.

L'organigramme de cette hiérarchie se présente comme (ci-dessous)



Comme toute les sociétés les différents services ont leurs rôles

1-3-1° Rôles du Chef D'agence :

- Assure le bon fonctionnement de l'agence.
- Prendre des décisions importantes concernant l'agence.
- Supervise toutes les opérations effectuées.

1-3-2° Rôles du Chef d'Agence en tant que Déclarant :

- S'engager sous peine de droit que les informations et les renseignements déclarés soient conformés aux lois et règlements en vigueur.
- S'occuper de la réception, étude et montage des dossiers
- Signataire de tous les actes et déclarations relatives à une opération à un moment donné.

1-3-3° Rôle du Passeur de Pièce :

- Assure le suivie de la déclaration au sein de la recette des douanes.
- Etre présent à toutes les opérations relatives à la manipulation des marchandises.
- Signer tous les documents concernant les marchandises au moment des opérations d'enlèvement ou d'embarquement.
- Aviser le déclarant en cas d'anomalie sur la déclaration.

1-3-4° Rôle du Comptable :

A noter que tout est centralisé au siège qui assure les opérations comptables.

Les principaux rôles du comptable sont :

- Etablissement des factures et règlement des fournisseurs.
- Suivi des créances et retenu du répertoire de la société.
- Assurance de toutes les opérations à la banque encaissement, retrait, virement, établissement de l'état de rapprochement bancaire à envoyer au siège social.

1- 4°Compte-rendu :

1-4-1° Déroulement de stage

Durant notre stage à la société RAZAKANTOANINA Mahajanga nous avons pu exercer plusieurs travaux en ce qui concerne le transit.

Pendant ces 5 semaines de stage, on a constaté que le travail d'un transitaire est plus ou moins complexe. Néanmoins nous avons contribué à la réalisation de leur travail.

Au niveau social tous les stagiaires et les personnels se trouvent au même pied d'égalité au sein de l'entreprise. Nous avons pu utiliser tous les matériels nécessaires à notre tâche comme l'ordinateur, machine à écrire, machine à calculer afin de faciliter notre travail et pour le développement de notre capacité professionnelle et intellectuelle.

Pendant les 31 jours que nous avons passé au sein de la société nous avons pu apprécier le sens du travail et en même temps de l'humour. Nous avons enrichi nos acquis relationnels et comportementaux.

1- 4-2 ° Acquis Humains :

Notre stage nous a permis de savoir la tâche qui nous attend au sein d'une entreprise. Durant ce stage aussi on a constaté que la communication joue un rôle très important dans le domaine du transit car il faut savoir écouter et convaincre les clients afin qu'ils deviennent clients potentiels et fidèles à l'entreprise.

1- 4-3° Acquis Techniques :

Durant notre stage au sein de la société RAZAKANTOANINA nous avons appris comment élaborer les dossiers pour le dédouanement des marchandises à l'import et à l'export. Ensuite ce stage nous a permis de savoir les différents papiers nécessaires à l'exportation et à l'importation et nous a donné des informations sur les rôles et l'obligation des opérateurs de la douane est de connaître mieux la domaine notre stage et ses partenaires, c'est-à-dire sur le domaine de transitaire et les sociétés en collaboration avec elle.

1- 5°Transit et ses Partenaires :

Depuis certaine année la douane travaille en collaboration avec des partenaires pour faciliter l'entrée et la sortie des marchandises à Madagascar y compris les transits.

1-5-1°Transit :

1-5-2°Définition :

Le Transit est le passage de marchandise à travers le bureau de douane à un autre que ce soit au niveau National ou International.

1-5-3°Transitaire :

On appelle Transitaire toute personne physique ou Morale qui s'occupe de la formalité de dédouanement concernant la déclaration en détail des marchandises.

Actuellement il y a deux groupes de transitaire : les commissionnaires agréer en douane et le transitaire maison.

1-5-4°Les Différentes Types de Transitaire :

a° Les commissionnaires agréer en douane :

Est un personne physique ou Morale agréer par l'Administration des douanes, pour accomplir toutes les formalités douanières et toutes les opérations de dédouanement pour les comptes de tiers.

Les commissionnaires agréer en douane forment le Groupement Professionnel pour Commissionnaire Agrée en Douane(GPCAD).La Société RAZAKANTOANINA transit Import –Export fait partie de ce groupe.

b° Transitaire maison :

Ces sont les services de Transit constituer des personnes Morales qui contracte d'effectuer les formalités de dédouanement de leur propre marchandise uniquement. Ils forment Association Transitaire Professionnels de la Société de Madagascar (ATPSM).

Nous avons vu qu'il y a deux types de transitaire.

Nous allons avoir quels sont alors leurs rôles et leurs obligations.

1-6° Rôle du Transitaire et ses Obligations :

1-6-1° Rôle des Transitaires :

a° Rôle du Transitaire Maison :

D'une part il prend le Service en agissant comme intermédiaire entre son mandant et d'autre part les Entrepreneurs de manutention pour assurer la réception l'expédition, le transport, la livraison des marchandises qui lui ont été confiés. Il exécute les ordres de son mandat et ne peut outre passé ses instructions. Par contre il doit conseiller et diligence à son donneur d'ordre. En tant que commissionnaire en douane ils subissent intégralement à l'importateur, à l'exportateur pour l'accomplissement des formalités douanières d'entrer ou de sortie des marchandises.

b° Rôle du Transitaire Commissionnaire :

Le transitaire commissionnaire établit la déclaration en détail pour les comptes de leurs clients. IL se substitue intégralement en importateurs et en exportateurs pour les formalités douanières d'entrée et de sortie des marchandises.

1-7° Les Obligations du Transitaire :

Les transitaires doivent tenir un répertoire annuel pour inscrire toutes les opérations, dont des conditions fixées par le Directeur de Douane et le conserve ainsi que les documents relatifs à ses opérations douanières sans à compter de la date d'enregistrement de ses déclarations correspondante.

Les commissionnaires agréés en douane sont tenus pour responsables envers les autorités douanières et l'exactitude des renseignements fournis dans la déclaration des marchandises et du paiement de Droit Taxe à l'Importation.

D'après ses rôles et ses obligations nous avons pu constater que des certains documents sont nécessaires aux opérations transitaires pour établir une déclaration.

1-8° Les Acteurs Intervenant dans le Domaine de Transit :

1-8-1° Le Transporteur :

Le transporteur assure l'acheminement des marchandises c'est-à-dire le transfert des marchandises du lieu d'expédition au lieu de destination et il assure aussi la livraison de ses marchandises chez les clients mais face à la transitaire il doit défendre les intérêts de son clients avant l'enlèvement des marchandises dans le magasin.

1-8-2° La Banque :

Dans le cadre des marchandises sur l'étranger cet acteur conduit, promet pour le compte d'un exportateur à verser sous des conditions définies au départ et entre les mains d'un bénéficiaire une somme donnée.

1-8-3° L'assurance :

C'est une garantie accordée par un assureur à un assuré de l'indemniser d'éventuels dommages moyennant une prime ou une cotisation.

1-8-4° La Douane :

La douane est une administration placée sous l'autorité du ministère des finances. Elle délivre les documents techniques nécessaires à la réception ou à l'expédition des marchandises. Aussi elle aide les opérateurs en matière d'information, de formation sur législation douanière et sur les normes à respecter.

L'administration de douane est en relation avec les autres ministères comme le ministère de commerce, le ministère technique approprié aux produits comme le ministère de l'agriculture pour les produits agricoles d'exportations, le ministère de la pêche pour les produits de pêches pour faciliter leurs tâches.

Elle est chargée de :

- Contrôler des entrées et des sorties des marchandises à la frontière d'un pays.
- L'établissement des statistiques du commerce extérieur exportation et importation
- La perception des droits de douanes aux quel ces marchandise peuvent être assujettis
- L'établissement des statistiques du commerce extérieur : exportation

Ce service se charge des affaires d'importation et d'exportation de marchandises et de formalités douanières pour le compte de clients.

Il en existe 2 types de service aux douanes à savoir :

- Le service secondaire ou de bureau
- Le service actif ou brigade.

a° Les Entrepôts en Douane :

Les entrepôts en douane sont des locaux publics placés sous la surveillance de l'administration des douanes dans lesquels certaine marchandise peuvent séjourner en suspension des droits et taxes dont elles sont passibles.

En douane il en existe 4 types des entrepôts, à savoir :

- Entrepôt fictif ou appelée aussi sous douane,
- Entrepôt réel,
- Entrepôt spécial,
- Entrepôt industriel.

b° Entrepôt Fictif : (sous Douane)

C'est un entrepôt qui est constitué dans les magasins de commerce sous la garantie d'une soumission cautionnée de réexporter les marchandises ou de payer les droits et taxes y afférent.

c° Entrepôt Réel :

C'est un magasin placé sous la surveillance du service des douanes mais sous la garde matérielle du concessionnaire des magasins, répondant à certaines conditions d'installation et ferme à deux clefs dont l'une est conservée par la douane et l'autre par le concessionnaire. L'avantage c'est la possibilité de l'importateur de stocker ses marchandises sous douane dans des magasins généraux ou des magasins de la chambre de commerce. Comme par exemple le magasin SEMS ou COMAMA mais sans la condition que ses marchandises soit autorisé par le receveur des douanes dans le délai d'un an.

d° Entrepôt Spécial :

C'est la forme particulière d'entrepôt réel réservé aux marchandises dangereuses ou dont la conservation nécessite des installations spéciales comme frigorifiques ou autres.

Exemple : produits dangereux explosifs ou détonateurs.

e° Entrepôt Industriel :

C'est un régime douanier applicable aux Entreprises travaillent pour l'exportation ou pour le marché intérieur, peut être procédé à la mise en œuvre des marchandises en suspension des droits de douane et des taxes dont elles sont passibles à raison de l'importation.

Ces Entreprises sont placées sous le contrôle de l'administration des douanes.

Les différentes sortes de magasin

- SEMS : Société d'Entreprise Multiservice
- COMAMA : Compagnie Manutentionnaire de Mahajanga
- TP : Terre plein
- CC : Chambre de Commerce.

1-8-5° Les Compagnies Manutentionnaires :

Ce service est obligatoire dans un port. Il assure la manutention des marchandises au niveau du port (du navire au port du de vice versa c'est-à-dire du port au navire) et aussi la traction du conteneur dans le port.

Il existe 2 compagnies de manutentionnaires à Mahajanga.

- COMAMA : Compagnies de manutention de Mahajanga.
- SEMS : Société multiService.

1-8-6° Consignataires :

En générale, la société de consignation s'occupe du navire cette société doit être au courant de l'arrivée ou du départ du navire.

Au moins une semaine avant l'arrivée du navire à Mahajanga, la Société doit avoir en main le manifeste de cargaison. Ce manifeste contient toute la liste des marchandises que le navire transporte (nombre de colis ou conteneur ainsi que les nom de propriétaires des marchandises. Le transitaire travaille avec la société de consignation pour rectifier le manifeste en cas de défaut.

1-8-7° Le Bordereau Suivi de Cargaison (B.S.C)

Le BSC (Bordereau Suivi de Cargaison) qui est mis en vigueur par la décision n° 01/ MFB/ SG/ DGD du 23 mars 2007 et il est un outil moderne de suivi et de gestion du commerce intrant permettant de disposer en temps réel d'informations utiles sur les mouvements DE

MARCHANDISES DESTINATION à Madagascar ; Ce contrôle se base sur la qualité, la quantité, la valeur, l'origine et l'espèce tarifaire des marchandises.

1-8-8° GasyNet :

GasyNet ou TradeNet est une entité qui remplace la SGS (Société Général de Surveillance) depuis 01 Avril 2007. Elle est mise en place pour une simplification et une sécurisation du commerce international à Madagascar. Le déploiement de ce système est prévu de douze à quatorze mois. Pour la région Boeny l'installation de ce système est prévue sur mois de juin à mois juillet.

CHAPITRE II : LES DOCUMENTS NECESSAIRES AUX OPERATIONS TRANSITAIRE.

2-1° Nomenclature Douanier :

Le Nomenclature Douanière est un grand livre comportant quelques chapitres. Chaque chapitre correspondant à une espèce bien déterminé qui est une dénomination attribuée à chaque marchandise par cette nomenclature fabriquée à Bruxelles le 14 Juin 1983 appelée « Système Harmoniser ».

Ces systèmes servent à codifier les marchandises :

Il est composé de 8 chapitres : Les deux premier chiffre = le chapitre.

Les six dernier chiffres= le sous chapitre.

Exemple : 84145900 : Compresseur

84 : chapitre

145900 : les sous chapitre

98030000 : effet personnel

98 : chapitre

030000 : les sous chapitre

2-1-2° Incoterms :

Les incoterms permettent d'identifier et caractériser la transaction à régler sur l'expédition.

Les incoterms varient suivant le choix d'expédition sollicité par le client ou l'importateur. Les incoterms avisent les autres parties sur le dédouanement en douane

Parmi les treize (13) incoterms de la Chambre de Commerce International (CCI) nous allons citer les trois le plus utilisées à Madagascar.

a° FOB : Franco à Bord

Le transfert de frais s'achève au bastinage ou la mise à bord des marchandises, dont le vendeur s'occupe de tout, y compris le transfert de frais où l'on s'engage à payer le frais de chargement. A partir de l'embarquement, l'acheteur doit assurer le paiement de fret maritime. L'envoi se fera à risque sans assurance.

b° CFR : Coût et Fret (Cost Fond Freight)

Le vendeur paie le chargement et le fret maritime jusqu'au port de destination ; A cet effet, l'Acheteur doit régler la transaction de CFR sur facture commerciale. Le Fournisseur avance le fret au cas où il est de genre de fret payé au départ ou Freight prepaid ; Si le fret était payé à destination, le coût des marchandises seul devra régler par l'importateur à la banque domiciliaire.

c° CAF ou CIF (Coût Assurance Fret) (Cost Insurance)

Le vendeur supporte le frais de chargement fret et l'assurance. L'acheteur devant payer la facture y afférente selon le cas du paiement de fret. Au départ, il vire le montant total de l'incoterm appliqué. Si le fret sera payé à destination, le solde : coût et Assurance devant régler au fournisseur et le fret durement payé auprès de l'agence de l'armateur. Le contrat débute du bastinage ou la mise à bord jusqu'à destination finale.

D'autre part, les m/ses sont assurées pendant le voyage jusqu'à la livraison domicile.

$$\text{CAF} = \text{FOB} + \text{Assurance} + \text{Fret}$$

2-1-3° Cours de Change :

Ces cours de change sont utilisés au dédouanement des marchandises. IL change chaque semaine.

2-1-4° Certificat d'assurance et de non Assurance :

Ce document peut être délivré soit par la compagnie d'assurance du lieu d'exportation, soit par une compagnie d'assurance du pays de destination il sert à couvrir les marchandises pendant le trajet contre les risques de perte ou d'avarie. Pour le cas d'une opération n'ayant pas fait l'objet devrait être en principe produite. Dans le cas contraire un taux de prélèvement de 1% pourrait être appliqué au titre de l'assurance.

2-1-5° Autorisation Préalable :

L'autorisation préalable est une autorisation délivrée par l'administration ou organisme de la tutelle pour certains articles sélectifs dont la sortie ou l'entrée du territoire doit être soumise à une réglementation spéciale où nécessite un contrôle strict.

Exemple : l'importation des véhicules occasions (camion) est soumise à une attestation de conformité à la mise en circulation (après consultation des renseignements de ce véhicule par le ministre des transports et du tourisme).

Exemple : demande d'admission temporaire.

2-1-6° L'Ordre de Transit (OT)

C'est le document par lequel l'expéditeur ou de destinataire d'une marchandise donne ses instructions au Transitaire pour que ce dernier effectue les opérations de dédouanement pour le contenu :

L'ordre de Transit contient :

- Le régime douanier à appliquer
- Le numéro du connaissement ou de LTA,
- Les noms et adresse du donneur d'ordre,
- La liste des documents et autorisations nécessaires au dédouanement
- Le mode de règlement du fournisseur,
- Le délai de dédouanement souhaité,
- Le moment de la prévision.

2-2° Les Différentes Régimes Douanières :

Les marchandises sont placées selon leur destination sous un régime douanière. Il y a 4 sortes de régimes douaniers :

- ° Le régime de la mise à la consommation
- ° Le Régime d'exportation
- ° Le régime de réexportation

a° Régime de la Mise a la Consommation :

Le régime douanier d'un pays déterminé par sa capacité et ses besoins économiques est l'ensemble des lois, traités, conventions et accords, ainsi que des accords internationaux relatifs aux douanes.

Ce type de régime concerne surtout les marchandises destination à être consommation sur le territoire national.

La MAC résulte de deux cas

Premier cas : les marchandises directement sortie juste après formalité douanière d'entrée

Second cas : les marchandises avant été soumises à un régime suspensif provisoire et étant régularisés pour une déclaration définitive.

NB : Admission temporaire c'est un régime qui permet d'introduire en exonération ou totale des droits des marchandises venant de l'étranger en vue d'être réexporter.

b° Régime Exportation :

C'est type de déclaration spécifique pour l'exportation des marchandises d'origine national.

c° Régime de Réexportation :

Le régime R est un régime d'apurement du régime S : réexportation de la marchandise entrée sous régime S.

d° Régime Suspensif :

C'est un type de déclaration réservé aux m/ses qui vont séjourner temporairement et sont en franchises de droits et taxes.

2-3° Les Documents Relatifs à l'Importation ou à l'Exportation :

Les documents relatifs à l'importation ou à l'exportation des marchandises varient suivants : la nature des marchandises et le régime douanier à appliquer.

2-3-1° A l'Importation :

a° Facture Définitive :

C'est le document de base indispensable dans le contrat commercial. Elle est rédigée par le fournisseur après confirmation de la commande et doit être semblable à la facture proforma. Elle contienne des éléments qui déterminent les formalités préparatoires, désignation, article, quantité, prix unitaire et totale....

b° L.T.A Ou Connaissance :

L.T.A : est un document cadre du transport aérien, il sert à identifier les quantités et les qualités des marchandises commerciales.

CONNAISSEMENT OU B/L : est un document principal relatif au transport des marchandises par voie maritime portant tous les renseignements utiles du changeur, de l'expéditeur ou intermédiaire, le lieu d'embarquement et de débarquement.

c° Packing Liste ou Note de Colisage :

Ce document est établi par le fournisseur et accompagné du document original de valeur, elle contienne les renseignements sur la nature de l'emballage qui caractérise les marchandises, le nombre de colis. La présence d'une liste de colisage permet de savoir si

l'expédition est l'expédition est complète ou non. Elle permet aussi de faciliter les dénombrements et le travail de déclarant au moment de déclaration en douane ou contrôles effectués par les services concernés (douane) dans le cadre de la vérification des marchandises. Elle permet aussi de faciliter.

d° Attestation de Destination :

Ce document est spécialement pour les marchandises destinées aux entreprises franches, organismes internationaux.

e° Décision de Franchise :

La décision de franchise est en principe appliquée aux opérations ponctuelles. Ce document est délivré par le ministère de finance à une demande formulée par l'importateur. Ce décision concerne surtout les opérateurs d'importation ne présente aucune valeur commerciale.

Exemple : déménagement (France vers Madagascar).

NB : cas d'une voiture neuve. La voiture neuve moins d'une année non pas le droit de franchise.

Cas d'une appareille ménagère. Si l'importateur a trois télévisions l'un de ses appareils même à le droit de franchise mais l'autre subit la taxation en douane.

2-3-2° A L'exportation :

a° Facture Définitive : (cachets et signe à l'encre fraîche).

b° L.T.A Ou Connaissance :

CERTIFICAT D'ORIGINE : (pour les pays qui l'exigent). Le certificat d'origine est un document établi par le fournisseur pour connaître l'origine d'un article, à savoir :

- Le pays dans laquelle la marchandise a été faite.
- Le pays dans laquelle la marchandise a été fabriquée.

- Le dans laquelle la marchandise a subi une transformation substantielle sur des matières provenant de pays différents.

Certain document peut être soumissionné s'il manque au moment du dédouanement : cas de facture mais doit être régularisé dans un délai déterminé.

c° D 3 BIS :

Ce document est établi au cas où le client a un doute sur l'état de son colis. Donc ce est appel déclaration provisoire car si le déclarant fait une fausse déclaration quelconque, la responsable de l'infraction et ses conséquences seraient imputable à lui et au client.

CHAPITRE III : EVOLUTION DE LA PROCEDURE DOUANIERE

GENERALITE

Depuis plusieurs années la procédure douanière à Madagascar ne cesse pas de changer. Pour Mahajanga en particulièrement depuis l'ouverture du guichet de douane cette procédure a connu sa ratification en trois versions.

Avant l'année 2003 la procédure de dédouanement à Mahajanga se fait en guichet divers c'est-à-dire le guichet de l'importation et de l'exportation se subdivise et toute l'opération se fait physiquement. A Partir de l'année 2003 jusqu'à l'année 2006 le guichet devienne unique c'est-à-dire l'import et l'export ont le même guichet mais l'opération se fait encore physiquement et la déclaration se fait sur la (D.D.U) Document Douanière Unique dans la sydonia2.7. Depuis l'année 2006 jusqu'à nos jours la procédure de dédouanement reste sur le guichet unique mais elle devienne virtuel et la déclaration se fait sur la D.A.U (Déclaration Administrative Unique) dans la logiciel sydonia ++ pour la centraliser auprès de serveur de base afin d'aller à l'opération de dédouanement.

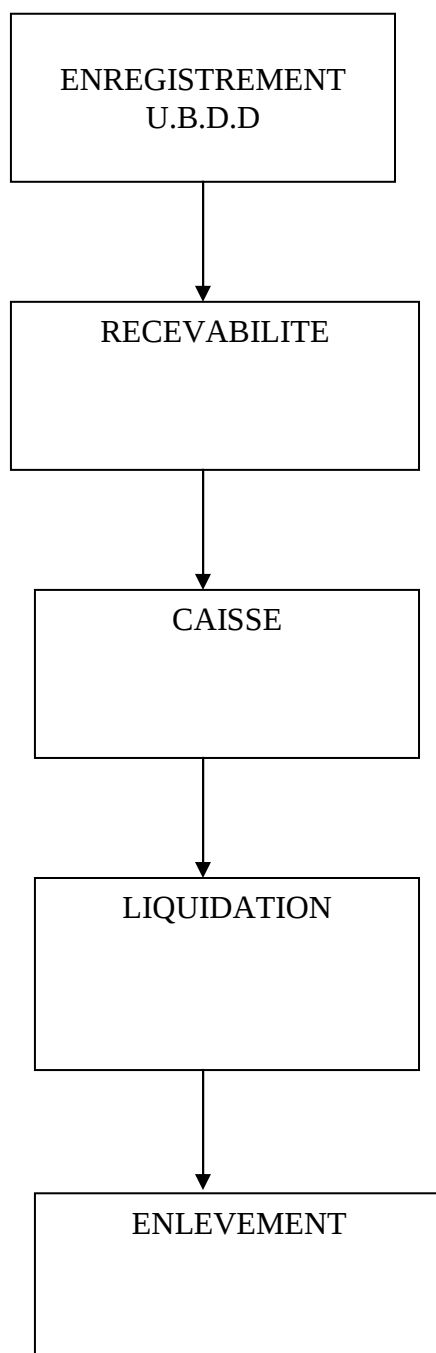
3-1° Etablissement de la Déclaration :

Pour lancer le MODBRK il faut d'abord que le logiciel sydonia ++ est installé sur l'appareil informatique du déclarant. Après l'apparution du logiciel sydonia ++ lancer le MODBRK. Ensuite cliquer sur le menu fonction, suivi de la déclaration puis création. Après le déclarant saisie la déclaration sur le D.A.U. Après avoir fini la saisie, le déclarant appuis ou clique sur F9 plus Action plus Control pour faire la contrôle du D.A.U. Et pour terminer F9 plus Action plus Stockage local s'il n'y a pas de modification.

Après avoir saisie la déclaration elle est déposée auprès de la recette concernée.

3-2° Circuit de la Déclaration :

Les différentes étapes à suivre :



3-3° Procédure de Liquidation de Dossier :

3-3-1° Enregistrement U.B.D.D:

Les déclarants doivent transmettre selon leur type :

- importation
- exportation

Dans le répertoire de (U.B.D.D) Unité Banalisé de Déclaration en Douane après avoir saisi et vérifier par les déclarants.

Les dossiers doivent être transmis au serveur de base de douane par le réseau téléphonique tandis que ce dernier n'est pas installé les déclarants doivent copier le fichier et le transmettre à l'aide d'un flash ou disquette dans le répertoire de l'U.B.D.D.

Pour établir cette transmission il a quelques étapes à suivre :

-Premièrement, copier le fichier en ouvrant SAD dans le répertoire plus ASY/SAD de l'U.B.D.D.

-Ensuite ouvrir le fichier de la MODBRK suivi du contrôle local

-Puis lancer la connexion au serveur en tapant le code d'accès et le Mots de Passe. On se lance dans la menu fonction suivie de serveur connexion.

-Après contrôle serveur plus, F9 plus Action plus Contrôle serveur et si OK ou passe à liquidation plus F9 plus Action plus Liquidation.

3-3-2° Recevabilité : qui le contrôle du dossier

- Réception et vérification du dossier
- Déclaration remplie convenablement
- Authenticité des documents joints
- Conformité et relativité des documents au type de déclaration
- Constatation (dépôt tardif)

Cette déclaration est irrecevable. En cas d'anomalie ou dossier incomplet tout se fait dans le MODBRK.

3-3-3° Caisse :

- Palement des droits et taxes.
- Visa payé sur la déclaration PRIMATA et BON A ENLEVER/EMBARQUER.
- Transmission du D.A.U PRIMATA au service comptable et le BON A ENLEVER au service d'enregistrement pour apurement du registre.

3-3-4° Liquidation : (visiteur et inspecteur)

INSPECTEUR : vérification de la déclaration par rapport aux documents (valeur, origine, régime et position tarifaire). Visite par lui-même ou par l'Agent Visiteur (visite partielle ou intégrale de la marchandise)

- Visite systématique : simple visite.
- Visite intégrale : en cas de doute.

Liquidation de la déclaration.

Liquidation du Bon à Enlever.

3-3-5° Agent Visiteur :

- Tenue de registre
- Transmission
- Délivrance document

Le certificat de visite :c'est le certificat rédigé par l'agent visiteur et qui comporte un compte rendu concis, fidèle et complet en corrélation des contrôles effectuées et leur résultats.

3-3-6° Enlèvement :

L'enlèvement s'effectue après la délivrance de Bon à enlever qui été vérifié par le chef de Poste. Cette étape consiste à faire sortir les marchandises des clients du magasin à Terre pleine. Cela se fait sur la MODSHD ou MODCBR.

PARTIE II :

Etude sur l'existant

La société de transit collabore avec plusieurs acteurs comme la douane, la banque, le consignateur. Avant l'année 2003 le travail des déclarants est trop complexe car le circuit est long, de même jusqu'à l'année 2006 même si le guichet est devenu unique. Cette ratification se fait par l'Etat malgache pour diminuer la fraude pendant le dédouanement des marchandises à Madagascar et le vol fait par d'autre intervenant au cours de la transportation ou transbordement des marchandises.

Les procédures sont améliorées car le Ministre de l'Economie, de Finance et du Budget a constaté que la recette fiscale au niveau de douane a subi une rechute tandis que cette domaine porte plus d'argent au niveau du budget de l'Etat Malgache. Durant ce dernier année l'Etat Malgache a fait un investissement sur le projet GasyNet pour faciliter, contrôler et accélérer les opérations au sein de service de douane. Pendant notre stage nous avons constaté que ce changement a des impacts sur l'opération douanière (importation).

PARTIE II : LES IMPACTS DE LA NOUVELLE PROCEDURE DOUANIERE

METHODOLOGIE

Durant la période de notre stage, nous avons effectué des sondages auprès des sociétés transitaires de Mahajanga concernant le nouveau système douanier. Pour cela, nous avons eu recours à des fiches d'enquêtes (voir en annexe) sous forme de questionnaires déposé dans un premier temps auprès de responsables des sociétés transitaires. Ensuite, nous revenions récupérer les fiches dès qu'ils avaient fini de les remplir. Cette méthode nous a permis d'évaluer les impacts positifs et négatifs de Sydonia ++ depuis son utilisation. Le questionnaire nous a aussi permis de recueillir l'appréciation des douaniers face à ce nouveau système car l'interlocuteur donne son avis personnel à la suite des séries de questions. Notre enquête fut révélatrice et fructueuse.

Mis à part cette démarche, nous avons aussi consulté des documents qui nous ont révélé les avantages, inconvénients et interfaces de l'utilisation de Sydonia ++. Ce document est intitulé le WHEN YOU NEED TO BE SURE, arrivé sous numéro 34 le 15 mars 2007.

Aussi avant d'entamer sur les impacts fournis par les nouveaux systèmes douaniers d'importation à la douane, nous allons d'abord analyser ce système du point de vue des acteurs commerciaux pour savoir quels sont ses points forts et ses faiblesses.

CHAPITRE I : ANALYSE DU NOUVEAU SYSTEME DOUANIER

Avant l'année 2003 la douane malgache possède deux guichets différents pour effectuer la dédouanement au sein de la service de douane.

Ce processus est améliorée avant l'année 2006 car ce démarche est trop compliqué pour les intervenants de la douane malgache, alors pendant ce décennie le guichet en douane devenu unique mais le processus reste toujours long et frauduleux .

A partir de L'année 2006 le processus ou procédure en douane est ratifié elle est devenue virtuel c'est-à-dire informatisé après l'instauration du projet GasyNet au sein de la service de douane à Madagascar.

1-1° Point de vue des Acteurs Commerciaux :

1-1-1° Du Point de vue de Transitaire :

Après avoir saisi la Déclaration Administrative Unique dans la MODBRK et de l'enregistrer auprès de l'Unité Banalisé de Déclaration en douane (U.B.D.D) à la douane, le TradeNet met en relation le transitaire avec les autres partenaires comme (les banque, les compagnies manutentionnaires, la douane). C'est-à-dire le TradeNet sera un anneau de connexion entre les transitaires et les autres intervenants.

Le TradeNet accélère le travail des transitaires car ces derniers peuvent obtenir les données sans se déplacer par exemple la situation de frêt et les taux de changes appliqués.

Le travail du transitaire est donc plus allégé qu'auparavant.

1-1-2° Du Point de vue Portuaire :

Les agents portuaires trouvent que le TradeNet leurs permettre de sécuriser le processus de sortie des marchandises du port par le transfert de bon à délivrer électronique avec ou sans interface au système de gestion du port. Les agents portuaires ont des relations internes avec les transitaires, les agents de contrôles, la douane et les compagnies maritimes.

1-1-3° Du Point de vue Douanier :

La tâche de recette de douane est de contrôler la conformité des documents relatifs à joindre avec la déclaration. Cette étape doit être vérifiée virtuellement à l'aide du système ou logiciel Sydonia++ qui lui permet de se connecter avec les intervenants par la présence du réseau de TradeNet.

Le TradeNet facilite le contrôle des documents ou des dossiers correspondant à l'opération douanière c'est-à-dire sur l'importation ou l'exportation des marchandises. Le TradeNet relie les acteurs commerciaux car il est un anneau qui les permet de se connecter avec les autres intervenants sans bougé de ses quatre murs.

Comme toute sorte de technique, ce nouveau système a ses propres avantages et inconvénients. Pour commencer nous allons d'abord cité ses avantages afin d'annoncer ses inconvénients.

1-2° Les Principaux Avantages :

1-2 -1° Au Niveau du Personnel :

Auparavant, les processus douaniers sont trop longue et permet beaucoup de temps pour faire l'opération ou dédouanement des marchandises destinant ou provenant de Madagascar exemple temps moyen de dédouanement est passé de plusieurs semaines. Après l'installation du TradeNet à Madagascar le processus devient plus court et se fait en deux minutes car le processus réduit de treize à cinq étapes et nous donne en moyen de dédouanement de deux jours.

Avant l'installation de la logiciel Sydonia++ du GasyNet à la douane, le service ne contrôle que dix documents par jour, mais durant l'année 2006 il a pu contrôlé trente documents par jour, c'est-à-dire il contrôle trois fois plus de document avec ce nouveau système qu'avec l'ancienne système.

Avant l'année 2006 les documents nécessaires à l'opération de dédouanement sont très nombreux (trois à trente-cinq documents) mais pendant l'installation du guichet unique virtuel il n'y a qu'un document.

1-2-2° Au Niveau Technique :

Le GasyNet facilite les échanges commerciaux grâce à l'intervention du BSC car les opérateurs peuvent se connecter avec le B.S.C sans se déplacer.

Grâce au scanner les opérations sont rapides et profondes car cette machine est un outil très sophistiqué qui peut inspecter jusqu'au fond des marchandises des plus grand nombre. En effet, le contrôle effectué par scannage permet de vérifier de plus près le mouvement d'entrer et de sortie des marchandises ou des produits.

Grâce à l'efficacité, la rapidité et la protection des marchandises après l'installation du TradeNet nous voyons que les travaux effectués par les acteurs se miniaturisent et les opérateurs se rassurent ses opérations.

Après avoir vu tous ses points forts nous allons voir ses inconvénients.

1-3° Les Principaux Inconvénients :

1-3-1° Au Niveau du Personnel :

Après le déploiement de ce système à Madagascar certain transitaire perd son poste car les travaux manuels se réduisent, les tâches sont effectuées par des machines. Donc ce système amène l'augmentation du taux de chômage à Madagascar.

1-3-2° Au Niveau Technique :

Depuis plusieurs années Madagascar a basculé dans le monde de (T.I.C) ou Technologie Informatique Communication mais durant cette décennie le fournisseur de réseau reste monopole et qui sera la cause de l'insuffisance du débit de réseau à Madagascar alors ce système trouve sa faiblesse.

En ce moment la ressource d'énergie à Madagascar est très récente et qui cause la délestage sans arrêt sur les provinces. Tandis que tout le port de Madagascar se place sur ces derniers, alors le fonctionnement de la machine est haché.

1-3-3° Au Niveau de Prix de Prestation :

Les opérateurs commerciaux payent plus d'argent au niveau des intervenants plus la prestation GasyNet qui est très coûteux car il ne prend que le montant le plus élevé et les opérateurs doivent le payer pour que les transitaires puissent effectuer son opération pour le dédouanement de ses marchandises.

CHAPITRE II : LES IMPACTS FOURNIS PAR LES NOUVEAUX SYSTEMES

L'intronisation de TradeNet à Madagascar a provoqué un choc sur le plan infrastructure, économique, commercial et financier

2-1° Impacts sur l'Infrastructure :

Ce système est déployé à Madagascar pour accélérer et pour minimiser le circuit de processus de dédouanement. Malgré la coupure (délestage) du courant et l'insuffisance du réseau à Madagascar la machine informatique ne sera pas mise en marche, donc cela entraîne la travaille physique ou manuelle des intervenants qui effectuent des opérations de dédouanement. Ce choc est du aussi par l'emplacement du scanners au sein du port de Mahajanga situé au bord d'une route mal goudronné (presque en poussière caillouté) qui est une facteur favorable à la destruction du matériel de sécurisation(scanners).

2-2° Impacts Economiques :

L'Etat Malgache en particulier le Ministre de l'Economie, de Finance et du Budget (M.E.F.B) investir sur se projet TradeNet pour diminuer les fraudes et les vols pendant les échanges internationaux à Madagascar, afin d'augmenter la recette fiscale douanière mais le prestation à payer pour ce nouveau système est très élevé qui cause la diminution des opérateurs économique domicilié à Madagascar et cela peut introduire la diminution du budget de l'Etat Malgache.

2-3° Impacts Commerciaux :

L'installation du TradeNet au sein de tout les aéroports et ports de Madagascar r'assure les agents commerciaux car ses marchandises sont en sécurités par la présence du scanners qui a pour rôle de vérifier les marchandises entrants et sortants de la territoire malgache c'est-à-dire de faire l'inspection sans faute. Le TradeNet facilite les échanges commerciaux par la présence du Bureau de Suivie de Cargaison (B.S.C) car ce dernier suivre les marchandises pendant son expédition et il permet les deux parties d'avoirs sa recevabilité sans se déplace.

2-4° Impacts Financiers :

Le projet GasyNet est une investissement de collaboration de l'Etat Malgache avec les Partenariats Publics Privés (3P) .Cette investissement sont estimés en totale de quinze millions de dollars environ .Nous constatons alors que cette somme est amortissable, mais la presse nous montre que depuis le mois de mais les opérateurs économiques rechutent par la hausse de prestation à l'importation et à l'exportation.

GasyNet réclame des frais de prestation pour toute opération d'importation et exportation qui à l'objet d'une déclaration en douane formalisé auprès du bureau de douane installé dont les barèmes à son taxe.

Les barèmes à suivre lors du paiement de la prestation GasyNet :

a° A L'importation.

Montant des marchandises (valeur F.O.B)	Montant de la prestation GasyNet
Inférieur ou égale à 1000 Euros	Egale à 10 Euros
Supérieur à 1000 et inférieur à 2500 Euros	Egale à 25 Euros
Supérieur à 2500 et inférieur à 10000 Euros	Egale à 75 Euros
Supérieur à 10000 et inférieur à 25000 Euros	Egale à 145 Euros
Supérieur ou égale à 25000 Euros	Egale à 0.5 % de la valeur C.A.F

Après avoir vu les prestation GasyNet à l'importation nous allons voir se ce qui concerne la prestation à payer pendant l'exportation des marchandises.

b° A L'exportation

b-1° Transport Maritime

Mode d'exportation	Montant De La Prestation
Conteneur à 20' ou 40'	Egale à 1000 Euros
Conteneur groupage	Egale à 50 Euros

b-2° Transport Aérienne

F.O.B inférieur à 5000Euros	Egale à 10 Euros
F.O.B supérieur ou égale à 5000 Euros	Egale à 50 Euros

Ce tableau nous montre alors que les opérateurs rémunèrent plus de l'argent que dans l'ancienne procédure car ils ne rétribuent que le montant FOB plus la taxe en douane.

CHAPITRE III : SYNTHESE DES ANALYSES

Après avoir fait l'analyse et après avoir vu les impacts du nouveau système douanier nous synthétisons.

3-1° Les Points de vu des Acteurs

Les acteurs commerciaux sont contents de l'installation de ce projet informatique au sein de leur domaine d'activité car ce projet facilite et accélère leurs tâches.

3-2° Les Principaux Avantages

Comme toute système les projets TradeNet a connu plus d'avantage par rapport à l'ancienne procédure douanière.

3-3° Les Principaux Inconvénients

D'autre part, ce système a ses points faibles car son usage et son application serait difficile pour les opérateur et intervenant.

3-4° Les Impacts

Les systèmes TradeNet procréent plus de problème au niveau technique, économique, commercial et financier car tous les matériels qui les misent en marche ne sont pas fiables.

Le projet GasyNet déroule très mal pour la douane malgache car les problèmes engendrent par ce système augmente de plus en plus. Cela signifie que leur objectif est moins atteint même qu'au plan économique, technique, commercial et financier. Ainsi nous amenons de voir la discussion des résultats concernant ce système.

PARTIE III:

Discussion des résultats

PARTIE III : DISCUSSION DES RESULTATS

CHAPITRE I : RESULTATS ATTENDUS

Le projet TradeNet se compose des éléments principaux :

-Etablir une interconnectivité entre les consignateurs, les déclarants d'une part et le système sydonia++ de la douane d'autre part. C'est à dire installer une raison de connexion directe appel sydonia ++ entre les consignateurs, les transitaires et la douane.

-Etablir une distribution automatique de documents clés tels que le manifeste et la déclaration en douane pour faciliter et raccourcir la circulation de ce document clés. C'est-à-dire après s'avoir saisi le manifeste et la déclaration le consignateur et le déclarant envoient ce document au bureau concerné sans se déplacer.

-Sécuriser le processus du paiement des droit et taxes, par des avis de paiements électronique.

-Sécuriser le processus de sortie du port des marchandises par le transfert de Bons à enlever et Bons à Délivrer électroniques avec ou sans interface au système de gestion du port.

-Assurer la transmission électronique des documents requis à l'avance par les autorités de certain pays d'importation, notamment les Etats-Unis, le Canada et l'Union Européenne car au par avant les documents se transferts physiquement c'est-à-dire par des enveloppes postaux sur l'expéditeur concerné mais cela peut cause la disparition de certain document.

-Favoriser la connectivité entre les sites régionaux de sydonia et la Direction Générale de Douanes pour que les dossiers soient décentralisés.

Après avoir vu les limites nous allons cités les résultats attendus de ce nouveau système douanier.

CHAPITRE II : LES LIMITES COURUS PAR LE SYSTEME

Le système TradeNet propose une limite sur tous les systèmes informatiques des sociétés et organismes impliqués dans le dédouanement des marchandises au port de Toamasina, Mahajanga, Toliara, Antsiranana ainsi qu'à Antananarivo et à l'aéroport d'Ivato, car toutes les organisations associées à la douane applique des langages humains pour se connecter mais le TradeNet les transforme en langage informatique qui devient très difficile à comprendre pour les organismes et les agents de douane.

De plus, TradeNet a connu un blocage avec les acteurs existants :

Déclarants :

Plusieurs déclarants n'ont pas des notions sur l'application des machines informatique car au par avant ils n'appliquent que des machine à écrire pour remplir les documents.

L'organe de Contrôle :

Cet organe ne fonctionne pas car le réseau de communication est faible pour se faire communiqué ou de contrôler les dossiers. Cette interface est engendrée par la coupure sans arrêt du courant.

Le système usité à Madagascar est une technologie très récente que le celle appliqué sur d'autre pays comme au Ghana et à Maurice.

Le système TradeNet centralise le dossier à Tana qui devient une perte de temps pour le douanier et le transitaire car tous les dossiers sont passés de Majunga –Tana et de Tana vers Majunga pour être validé. Tandis que le temps vaut de l'argent sur ce domaine car plus le temps est long l'opération diminue.

CHAPITRE III : LES SOLUTIONS PROPOSEES SUR L'APPLICATION DU NOUVEAU SYSTEME DOUANIER

3-1° Formation des Acteurs Commerciaux :

L'application de ce nouveau système doit calquer un modèle de savoir faire sur les logiciels appliqués. C'est à dire de former des déclarants en douane actifs des agents maritimes actifs et des agents de douane actifs.

A l'exemple du Ghana ils ont transférés ses savoir faire sur la total de mille quatre-cent-quarente personnes former sur une période de douze mois.

3-2° Installation de Nouvelle Energie :

L'énergie constitue l'élément majeur de l'utilisation de ce système. Sans énergie, on ne peut pas compter sur la mise en marche du système. Vu notre situation actuelle avec la JIRAMA, nous devrions trouver une solution immédiate en installant une nouvelle source d'énergie parce que l'énergie est le premier responsable sur la mise en marche de toutes les machines appliquées sur le projet du GasyNet.

3-3° Installation du Câble du Réseau

A l'heure actuelle, tout se fait par l'intermédiaire des nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais plus exactement d'Internet. Aussi son installation est nécessaire. En effet, cette installation joue un rôle prépondérant sur ce nouveau système car le transfert de dossier entre les acteurs des échanges se fait par les réseaux Internet ou les réseaux téléphonique. D'où la nécessité de l'installation d'un câble réseau dans les plus brefs délais.

CHAPITRE IV : SUGGESTIONS :

L'Etat Malgache investis sur ce nouveau système douanier pour contrôler la fraude et le vol au sein du service de douane, pour faciliter les tâches des douaniers des déclarants et de consignateurs.

L'Etat Malgache devrait être amélioré vite la situation locale de Madagascar sur l'électricité car toutes les machines dépendent de l'énergie.

La société de transit ou de la douane devrait instaurer des travaux périphériques pour les autres travailleurs car la société emploie moins de personnes parce que la plupart des tâches sont informatisées, c'est-à-dire effectuées par la machine.

L'Etat Malgache devait éliminer certains coûts ou frais car cela pèse beaucoup pour les opérateurs économiques car d'après nos enquêtes sur cinq transitaires tous ont répondu que la prestation de GasyNet n'est pas nécessaire à l'exportation.

CONCLUSION

CONCLUSION

Pour conclure, notre stage au sein de la société RAZAKANTOANINA est débuté au moment de l'application du GasyNet à Mahajanga et cela nous amène de faire notre recherche concernant ce système.

Nous constatant que le projet GasyNet est déployé à Madagascar pour faciliter les travaux des acteurs commerciaux comme la douane, le déclarant, le consignateur et pour s'assurer les opérateurs économiques.

D'après nos analyses sur certains intervenants et sur certains opérateurs, nous avons constaté que ce projet a des impacts positifs et négatifs sur le plan technologique, économique, commercial et financière.

Enfin nous avons suggéré alors que TradeNet a des objectifs sur les démarches de dédouanement à la douane ainsi qu'au port même si ce projet a connu des limites au niveau technique et personnel.

Le projet TradeNet nous montre déjà l'ouverture de libre échange sur Madagascar et l'application du Malgache Action Plan (M.A.P).

Le projet TradeNet est elle fiable pour tout les ports de Madagascar de devenir un port d'éclatement.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIES

- Document intitulé : **When You Need To Sure**, arrive sous numéro 34 le 15 mars, page 01 jusqu'au page 26.
- Nomenclature douanière.
- Table des régimes douaniers appliques aux formalités douanières.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- Annexes I : Fiche d'enquête
- Annexes II : Connaissance ou B/L
- Annexes III : Déclaration Administrative Unique

OBJET DE L'ENQUETE

Nous avons effectué cette enquête pour but d'améliorer notre niveau de connaissance concernant la douane et ses accessoires et surtout pour mieux arriver à bien expliquer notre thème qui est : les impacts de la nouvelle procédure douanière à l'importation.

Nom :.....

Prénoms :.....

Noms de la société :

Rôle dans la société :.....

Et les questions à répondre :

-Connaissez vous le nouveau système ?

.....
.....
.....

- GasyNet (TradeNet)

.....
.....
.....

-Est-ce que le projet TradeNet a des avantages sur le dédouanement à l'importation ?

.....
.....

Si OUI Expliquez ?

.....
.....

Si NON Pourquoi ?

.....
.....

- Quels sont ses limites ?

.....
.....

- Quels solutions pouvez vous suggérer ?

.....
.....

- Quel est votre suggestion ?

.....
.....

.....
.....

Shipper
HO KINE KI FRANCIS
MADAGASCAR

LINER BILL OF LADING

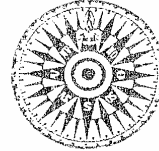
Page

B/L No
MA12

Reference No.

Consignee
HO KINE KI FRANCIS
LOT 443 ME RESIDENCE AMIRAL
ANDAFIARATRA TANAMBAO IVATO
ANTANANARIVO 105
MADAGASCAR

Notify address
IDEM



26 B-HAABETS ALLE DK-2700 COPENHAGEN BRONSHØJ, DENMARK

COPENSHIP AIS
BROKERS, SHIP MANAGERS, CHARTERERS, TELEX NO. 16074 & 15059

Pre-carriage by* Place of receipt by pre-carrier*

Vessel: ID TRADER Port of loading: 0507 TOULON
Port of discharge: MAJUNGA Place of delivery by on-carrier*

Marks and Nos.	Number and kind of packages, description of goods	Gross weight	Measurement
557 BAE 13	1 VEHICULE VW GOLF OCCASION	1,000T	

5535 QC 40	1 TRACTEUR RENAULT PREMIUM OCCASION	6,429T	
------------	-------------------------------------	--------	--

Particulars furnished by the Merchant

Freight details, charges etc. BORD-BORD FIOS FRET PAYABLE A MARSEILLE CARGO SHIPPED ON DECK AT SHIPPERS/MERCHANT'S RISK AND EXPENSE, THE CARRIER NOT BEING RESPONSIBLE FOR LOSS OR DAMAGE HOWSOEVER ARISING	SHIPPED on board in apparent good order and condition, weight, measure, marks, numbers, quality, contents and value unknown, for carriage to the Port of Discharge or so far thereunto as the Vessel may safely get and lie always afloat to be delivered in the like good order and condition at the aforesaid Port unto Consignees or their Assigns, they paying freight as indicated to the left plus other charges incurred in accordance with the provisions contained in the Bill of Lading. In accepting this Bill of Lading the Merchant expressly accepts and agrees to all its stipulations on both pages, whether written, printed, stamped or otherwise incorporated, as fully as if they were all signed by the Merchant. One original Bill of Lading must be surrendered duly endorsed in exchange for the goods or delivery order. IN WITNESS whereof the Master of the said Vessel has signed the number of original Bills of Lading stated hereon all of this tenor and date, one of which being accomplished the others to stand void.
Daily demurrage rate (Additional Clause A)	

* Applicable only when document used as a Through Bill of Lading

Freight payable at
MARSEILLE

Number of original B/L
2 / TWO

Place and date of issue
MARSEILLE 22/08/2007

Signature
HEESTERSHIP AS AGENTS
TO MASTER

DOCUMENT ADMINISTRATIF UNIQUE (D.A.U.)			
1. DECLARATION IM 5		A. BUREAU DE DEDOUANEMENT Code bureau : 4214G Bureau : MAHAJANGA Manifeste : 2037 76 Enregistrement Numéro : S 643 Date : 28/09/2007	
3. Porms. 1 1		4. MB. PJ. 4	
5. Article 1		6. Total Colis 1	
7. N° de répertoire du Déclarant 2007 / 0019			
9. Destinataire N° 03040815 HO KIME KI FRANCIS LOGT 526 CITE 67 HA SUD AMBOANANARIVO			
10. Pays dernière FR provenance		11. Pays trans FR action	
12. Eléments valeur 7 653 300.00		13. Bureau dest.	
15. Pays d'exportation France		15. CP export. FR	
16. Pays d'origine France		17. CP destination Madagascar	
19. Code conditions et lieu de livraison 0 PA 0 FOB MAHAJANGA			
22. Code devise et montant facturé EUR 7 639.00		23. Taux de change 2 551.10	
24. ATIS 1			
26. Mode transp 26 intérieur		27. Lien de chargement TLN TOULON	
28. Données Financières et Bancaires Code Banque : Condition de paiement : SRF Importation sans règlement financier		29. Banque Agence : N° dossier :	
30. Localisation marchandises MAG. COSTE		31. Art. N° 1	
32. Nomenclature tarifaire 87012020 000		33. CP origine FR	
34. Poids brut 6429.00 kg		35. Préférence 36.	
37. REGIME 5000 000		38. Poids net 6429.00 kg	
39. Options 40.		41. Titre de transport MA12	
42. Unités stat. 1		43. Prix article 7 639.00	
44. Code 1 H.E.		45. Ajustement 1.00	
46. Valeur en douane 27 141 153		47. Calcul des impositions	
48. Numéro créditaire		49. Entrepôt / délai / 130	
B. DONNEES COMPTABLES			
Mode de paiement : COMPTANT		Date : 29/10/07	
N° de Liquidation : 23433		Date :	
N° de Quittance :		Date :	
Montant Garantie : 8 088 063 Ariary		Taxes globales : 0 Ariary	
Total déclaration : 0 Ariary		C. VERIFICATEUR BUREAU DE DEDOUANEMENT RAZAMADAHY Placide R2P / CDV Inspecteur des Douanes Circuit Jaune	
Bureaux de passage prévus et pays		53. Bureau de destination et pays	
Garantie :		54. Lieu et date 28/09/2007 Signature et nom du Déclarant/Représentant	
Date :		55. Lieu et date 28/09/2007 Signature et nom du Déclarant/Représentant	
Code PG de la case 47 signifie "Prestation GasyNet". Le paiement de la prestation GasyNet doit être effectué au niveau de la Banque Primaire sur le compte GasyNet prévu à cet effet.			

TABLE DES MATIERES

Sommaire		
Remerciements		
Avant- propos		
Introduction		1
PARTIE I	ENVIRONNEMENT ET BASE D'ETUDE	3
CHAPITRE I	PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE	3
	1° Historique :	3
	1-1° Statut Juridique	3
	1-2° Activité Principale de Société :	3
	1-3° Organisation de l'Agence	4
	1-3-1° Rôles du Chef D'agence	4
	1-3-2° Rôles du Chef d'Agence en tant que Déclarant	5
	1-3-3° Rôle du Passeur de Pièce :	5
	1-3-4° Rôle du Comptable	5
	1- 4°Compte-rendu :	6
	1-4-1° Déroulement de stage	6
	1- 4-2 ° Acquis Humains :	6
	1- 4-3° Acquis Techniques	6
	1- 5°Transit et ses Partenaires	7
	1-5-1°Transit :	7
	1-5-2°Définition :	7
	1-5-3°Transitaire	7
	1-5-4°Les Différentes Types de Transitaire	7
	a° Les commissionnaires agréer en douane	7
	b° Transitaire maison	8
	1-6° Rôle du Transitaire et ses Obligations	8
	1-6-1° Rôle des Transitaires :	8
	a° Rôle du Transitaire Maison :	8
	b° Rôle du Transitaire Commissionnaire	9
	1-7° Les Obligations du Transitaire	9
	1-8° Les Acteurs Intervenant dans le Domaine de Transit	9
	1-8-1° Le Transporteur	9
	1-8-2° La Banque :	9
	1-8-3° L'assurance :	10
	1-8-4° La Douane	10
	a° Les Entrepôts en Douane	11
	b° Entrepôt Fictif :	11
	c° Entrepôt Réel :	11

	d° Entrepôt Spécial :	12
	e° Entrepôt Industriel	12
	1-8-5° Les Compagnies Manutentionnaires	12
	1-8-6° Consignataires	13
	1-8-7° Le Bordereau Suivi de Cargaison (B.S.C)	13
	1-8-8° GasyNet :	14
CHAPITRE II	LES DOCUMENTS NECESSAIRES AUX OPERATIONS TRANSITAIRE.	14
	2-1° Nomenclature Douanier	14
	2-1-2° Incoterms :	15
	a° FOB	15
	b° CFR : Coût et Fret	15
	c° CAF ou CIF	15
	2-1-3° Cours de Change	16
	2-1-4° Certificat d'assurance et de non Assurance	16
	2-1-5° Autorisation Préalable	17
	2-1-6° L'Ordre de Transi :t (OT)	17
	2-2° Les Différentes Régimes Douanières :	17
	a° Régime de la Mise a la Consommation	18
	b° Régime Exportation	18
	c° Régime de Réexportation	18
	d° Régime Suspensif	18
	2-3° Les Documents Relatifs à l'Importation ou à l'Exportation	18
	2-3-1° A l'Importation :	18
	a° Facture Définitive :	19
	b° L.T.A Ou Connaissance	19
	c° Packing Liste ou Note de Colisage	19
	d° Attestation de Destination	20
	e° Décision de Franchise :	20
	2-3-2° A L'exportation	20
	a° Facture Définitive	20
	b° L.T.A Ou Connaissance	21
	c° D 3 BIS :	21
CHAPITRE III	EVOLUTION DE LA PROCEDURE DOUANIERE	22
	3-1° Etablissement de la Déclaration	23
	3-2° Circuit de la Déclaration	23
	3-3-1° Enregistrement U.B.D.D:	24
	3-3-2° Recevabilité	24
	3-3-3° Caisse :	24
	3-3-4° Liquidation	25
	3-3-5° Agent Visiteur	25
	3-3-6° Enlèvement :	26

PARTIE II :	LES IMPACTS DE LA NOUVELLE PROCEDURE DOUANIERE	27
CHAPITRE I	: ANALYSE DU NOUVEAU SYSTEME DOUANIER	28
	1-1° Point de vue des Acteurs Commerciaux	28
	1-1-1° Du Point de vue de Transitaire	28
	1-1-2° Du Point de vue Portuaire	29
	1-1-3° Du Point de vue Douanier	29
	1-2° Les Principaux Avantages	30
	1-2 -1° Au Niveau du Personnel	30
	1-2-2° Au Niveau Technique	30
	1-3° Les Principaux Inconvénients	31
	1-3-1° Au Niveau du Personnel	31
	1-3-2° Au Niveau Technique	31
	1-3-3° Au Niveau de Prix de Prestation	31
CHAPITRE II	: LES IMPACTS FOURNIS PAR LES NOUVEAUX SYSTEMES	32
	2-1° Impacts sur l'Infrastructure	32
	2-2° Impacts Economiques	32
	2-3° Impacts Commerciaux	32
	2-4° Impacts Financiers	33
	a° A L'importation	33
	b° A L'exportation	34
	b-1° Transport Maritime	34
	b-2° Transport Aérienne	34
CHAPITRE III	SYNTHESE DES ANALYSES	35
	3-1° Les Points de vu des Acteurs	35
	3-2° Les Principaux Avantages	35
	3-3° Les Principaux Inconvénients	35
	3-4° Les Impacts	35
PARTIE III	DISCUSSION DES RESULTATS	36
CHAPITRE I :	RESULTATS ATTENDUS	36
CHAPITRE II	LES LIMITES COURUS PAR LE SYSTEME	37
CHAPITRE III	LES SOLUTIONS PROPOSES SUR L'APPLICATION DU NOUVEAU SYSTEME DOUANIER	38
	3-1° Formation des Acteurs Commerciaux	38

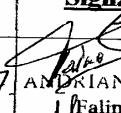
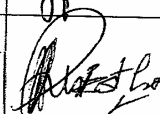
	3-2° Installation de Nouvelle Energie	38
	3-3° Installation du Câble du Réseau	38
CHAPITRE IV :	SUGGESTIONS	39
Conclusions		40
Bibliographies		
Annexes		

AUTORISATION D'IMPRESSION DU MEMOIRE

Intitulé du mémoire : LES IMPACTS FOURNIS PAR LA NOUVELLE
PROCEDURE DOUANIERE A L'IMPORTATION
EN DOUANE

Nom et prénoms du candidat(e) : CAS Transit Razakantoanina -
RASOLOFONIBANA Jean-Thomas Frédéric
RAUDRIAMBINA Nentou Georges.

Avis de l'Encadreur Professionnel et de l'Encadreur académique du mémoire
après la lecture du 1^{er} tirage du mémoire

	<u>Nom et prénoms</u>	<u>Date</u>	<u>Signature</u>	<u>Observations</u>
<u>Encadreur Professionnel</u>	ANDRIANANTENAINA talimanantsoa. RANANAJA Jean Claude	15.11.07	 ANDRIANANTENAINA Talimanantsoa	
<u>l'Encadreur académique</u>	RAFALIMANANA Esther Ankriamarosita Angelo	22/11/07		

Avis du Président du Jury

Acceptée ☐

Refusée ☐

Date

signature et cachet

Autorisation du Directeur de l'IUGM

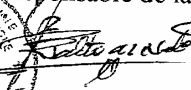
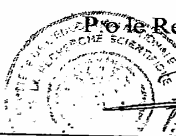
Acceptée ☒

Refusée ☐

Date 14 - novembre - 2007 -

signature et cachet

Le Directeur de l'IUGM

Prote Responsable de la Scolarité



Autorisation à reproduire obligatoirement à la dernière page du mémoire après signature